



Nouvelle embauche après démission et rupture de préavis

Par **gabigo**, le **21/08/2012** à **23:18**

Bonjour,

Je travaille actuellement pour une compagnie de consulting autrichienne qui me fait travailler depuis des mois plus de 50h par semaine pour un salaire de 1000e net et m'a délocalisée 2 fois (Bruxelles-vienne-Bruxelles-vienne) en 3 mois, mais ça c'est un détail.

J'ai trouvé un nouvel emploi en Allemagne et donc demandé ma démission. Ma période de préavis est de 1 mois et demi, mais désirant commencer mon nouvel emploi le plus rapidement possible et ne supportant plus mes conditions de travail, j'ai demandé une réduction de mon préavis à 3 semaines. Cette demande m'a été refusée sur le champs. Je sais parfaitement que légalement, pour aussi mauvaise que soit la façon dont j'ai été traitée, ma compagnie est tout à fait dans son droit...

Je me demande cependant, quels vont être les documents qui vont m'être demandés pour établir mon nouveau contrat permanent en Allemagne. Quels documents provenant de mon ancien employeur aurais-je besoin de présenter pour pouvoir commencer un nouveau travail? Autrement dit est-il absolument nécessaire de quitter ma compagnie en bon-terme pour pouvoir recommencer à travailler rapidement ?

D'avance merci infiniment pour votre aide! Ce service est vraiment formidable, sans connaissance juridique et administrative internationale cette situation est un vrai casse-tête!

Bien à vous,
Gabi